

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Jean-Baptiste de La Salle - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée Jean-Baptiste de La Salle - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (29145)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Jean-Baptiste de La Salle - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (29145)	Jury par défaut	Tous les candidats	30	243	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	CRITERE 1	Notes au baccalauréat, en 1ère et en Terminale dans les principales matières suivies	Essentiel
	CRITERE 2	Notes dans les matières d'enseignements technologiques ou générales	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	CRITERE 1	Toutes les appréciations académiques des professeurs	Essentiel
Savoir-être	CRITERE 1	Respect du règlement intérieur	Essentiel
	CRITERE 2	Respect de l'assiduité et de la ponctualité	Essentiel
	CRITERE 3	Tous les commentaires sur le savoir-être en classe et en dehors	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	CRITERE 1	Cohérence entre la formation demandée et celle suivie.	Très important
	CRITERE 2	Cohérence du projet et motivation à intégrer la formation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	CRITERE 1	Engagement vie sociale et associatif	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Une CEV (Commission d'examens des vœux) a eu lieu pour traiter toutes les candidatures avec plus de réactivité et pour impliquer des acteurs volontaires de l'équipe dans le processus (6 enseignants, 2 Directeurs adjoints). 2 étapes : - Sélection des candidatures dès le mois de mars (pour l'apprentissage) - Convocation puis rendez-vous avec chaque jeune (entretien en présence de deux membres de la CEV + représentant du bureau des étudiants)

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Conseils : Se renseigner davantage sur les établissements avant d'émettre un vœu. La lettre de motivation doit être spécifique à chaque établissement.

Signature :

Eddy Hautecoeur,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée Jean-Baptiste de La Salle